



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-six, le 06 juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes du Lardin St Lazare, sous la présidence de M. Dominique DURAND, Président.

Date de convocation : 29 juin 2026

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	57
Présents	44
Votants :	49
Pour :	49
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Dominique DURUY, Patrice LOISEAU, Sylviane GRANDCHAMP, Fabienne SAULIERE, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Patrick GAGNEPAIN, Daniel DEVAUX, Gaston GRAND, Louis-Charles BARNIER, Roland MOULINIER, Nicolas DJERBI, Béatrice ROLLAND, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Philippe COLLAS, Daniel GAILLARD, Victor MONTEIL, Pascale LARUE, Claudine LIARSOU, Jean-Yves VERGNE, Jean-François CHAVEROCHE, Frédéric GAUTHIER, Anne Marie BOSLIMON, Ali DOGRU, Laurence DUMONT, Philippe SISCARD, , Sylvain GAUTHIER, Maxime BOURNAZEL, Jean-Luc BLANCHARD, Odette LACOSTE, Stéphane GREFFE, Dominique DURAND, Sandrine GERAUD, Renée MATHIEU-BROIZAT.

Suppléant : Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Jean-Marc RENOUX représenté par Marie-Christine LAVIE, Thierry LACHAISE représenté par Joël DURAND.

Excusés : Didier CLERJOUX, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Louis PUJOLS, Eric SOURBÉ, Alexandra DUMAS-NIVERT, Patrick DELAUGEAS, Jean-Michel LAGORSE, Nadine PIERSON donne pouvoir à Francine BOURRA, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Stéphanie PORTE donne pouvoir à Jean-François CHAVEROCHE, Coralie DAUBISSE-BOYER donne pouvoir à Laurence DUMONT, Isabelle DUPUY donne pouvoir à Anne-Marie BOSLIMON.

SECRÉTAIRE : Ali DOGRU

Objet : Acquisition d'une emprise foncière dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités de Bellevue à Thenon afin de respecter la servitude visuelle sollicitée par le gestionnaire de la voirie départementale

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités de Bellevue à Thenon, le permis d'aménager a été délivré sous réserve de la mise en œuvre d'une servitude de visibilité demandée par le Département, en sa qualité de gestionnaire de la voirie départementale.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Testet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (

58 av. Jean Jaurès - 24120 Terrasson-Lavilledieu)
024-200041150-20260706-DE2026_104-DE
Reçu le 10/07/2026

Cette servitude a pour objet d'améliorer les conditions de sécurité à la sortie de la zone d'activités en augmentant l'angle de visibilité sur la route départementale.

Afin de satisfaire à cette prescription, il est nécessaire d'acquérir une emprise foncière d'environ 63 m², issue de la parcelle cadastrée section A n° 1139.

Cette acquisition est proposée au prix de 300 € HT, auquel s'ajouteront les frais liés à l'acte de vente.

Par ailleurs, afin de rétablir la limite de propriété, la Communauté de communes prendra en charge la reprise de la clôture en limite de la nouvelle emprise foncière.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le permis d'aménager de la zone d'activités de Bellevue à Thenon et les prescriptions qui y sont attachées ;

Considérant que le Département a prescrit la création d'une servitude de visibilité afin de sécuriser la sortie de la zone d'activités sur la voirie départementale ;

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir une emprise de 63 m² issue de la parcelle cadastrée section A n° 1139 afin de réaliser cet aménagement ;

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président Jean-Marie CHANQUOI, et après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

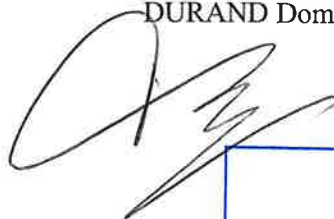
-  **D'APPROUVER** l'acquisition d'une emprise foncière de 63 m² issue de la parcelle cadastrée section A n° 1139, au prix de 300 € HT ;
-  **D'APPROUVER** la prise en charge des travaux de reprise de la clôture afin de matérialiser la nouvelle limite de propriété ;
-  **D'AUTORISER** le Président à signer l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition ;
-  **DE PRECISER** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'opération d'aménagement de la zone d'activités de Bellevue à Thenon.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 06/07/2026

Le Président,
DURAND Dominique



AR Prefecture

024-200041150-20260706-DE2026_104-DE
Reçu le 10/07/2026